



OIC/5/ICYSM/2022/DEC.FINAL

Déclaration
de la 5^{ème} Conférence islamique des Ministres de
la Jeunesse et des Sports

*« Promouvoir la jeunesse et les sports pour bâtir
une Oummah solidaire »*

Djeddah – Royaume d'Arabie Saoudite
7-9 septembre 2022 (11-13 Safar 1444H)

Déclaration
de la 5ème Conférence islamique des Ministres
de la Jeunesse et des Sports

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Nous, Ministres et Représentants des États membres de l’OCI, participant à la Cinquième Conférence islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports, tenue le 8 septembre 2022 (correspondant au 13 Safar 1444H) à Djeddah, Royaume d’Arabie Saoudite, sous le signe : « Promouvoir la Jeunesse et les Sports pour bâtir une Oummah solidaire » ;

Nous référant à la Charte de l’Organisation de la Coopération Islamique, qui stipule la nécessité de « créer les conditions appropriées pour une éducation saine des enfants et des jeunes musulmans et de leur inculquer les valeurs islamiques par l’éducation afin de renforcer leurs valeurs culturelles, sociales et morales », et à l’importance qu’attachent les États membres à la promotion des capacités des jeunes et au développement des sports en vue de renforcer leur rôle dans la réalisation du développement durable ;

Guidés par les enseignements de la religion islamique et par les principaux accords et chartes internationaux qui confirment le rôle essentiel et fondamental de la jeunesse et des sports dans la réalisation du développement des pays et des communautés ;

Guidés également par le Programme d’action OCI-2025 qui appelle au « renforcement des capacités des jeunes, à la multiplication des programmes d’échange de jeunes, à l’amélioration des stratégies d’emploi des jeunes, à la garantie d’une éducation de qualité et au développement des capacités entrepreneuriales et des compétences professionnelles » ;

Rappelant les Résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au Sommet, en particulier la Troisième session extraordinaire (Sommet de la Mecque 2005) et la Quatorzième Session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet (La Mecque 2019), ainsi que celles issues des différentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, en particulier la Résolution 11/43-ORG, sur la création d’une unité de la Jeunesse au sein du Secrétariat général, adoptée par la Quarante-troisième session du CMAE, tenue à Tachkent, en 2016, et les Résolutions des Conférences sectorielles pertinentes, notamment celles de la Quatrième Conférence islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports, réunie à Bakou, République d’Azerbaïdjan, en 2018 :

Soulignant l’importance que l’OCI et ses organes et institutions compétents attachent au développement de la jeunesse et des sports, et la responsabilité qui incombe aux États membres dans le renforcement des capacités des jeunes et la promotion de leur rôle dans

le développement pour aménager les conditions de stabilité, de progrès et de prospérité, et lutter contre les idées extrémistes et violentes prônées par les organisations terroristes de toutes sortes ;

Insistant sur le rôle des jeunes hommes et femmes dans la construction d'un avenir prospère pour le monde islamique et dans l'édification d'une Oummah solidaire, fondée sur le dialogue, la modération, le juste-milieu, la tolérance et le respect d'autrui ;

Réaffirmant notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse et de sa Stratégie pour le développement des sports, qui ont été adoptées par l'Organisation, en tant que documents directeurs pour les États membres, pour renforcer l'action islamique commune dans le domaine de la jeunesse et des sports ;

Se félicitant de la Vision 2030 du Royaume d'Arabie Saoudite et, tout particulièrement, de la place réservée au développement de la jeunesse et des sports, ainsi que des efforts qu'il déploie pour sensibiliser les jeunes et renforcer leur rôle dans le développement et l'édification de la Oummah, conformément aux principes et objectifs fixés dans le Programme d'action OCI-2025 et aux Résolutions pertinentes de l'Organisation ;

Se félicitant également de l'entrée en vigueur du Statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme dans les États membres et le début de ses travaux, tout en étant convaincus de son rôle central dans le développement des jeunes femmes dans les États membres ; et félicitant la Doctoresse Afnan Al-Shuaibi du Royaume d'Arabie Saoudite pour sa nomination au poste de Directrice exécutive de l'ODF ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétaire général de l'OCI en faveur du renforcement des capacités des jeunes et du développement des sports dans les États membres, en coordination avec les organes et institutions de l'Organisation, actifs dans le domaine de la jeunesse et des sports ;

Saluant la création par l'Etat des Emirates Arabes Unis du Centre de la Jeunesse à Abou Dhabi qui œuvre au lancement d'initiatives conduites par des jeunes arabes dans des domaines plus amples à même de leur permettre d'apporter leur pierre à l'édifice des efforts et des initiatives nationales ayant trait au développement durable.

Ayant également examiné les rapports présentés par les organes et institutions de l'Organisation opérant dans le domaine de la jeunesse et des sports, et à l'issue des délibérations qui ont eu lieu à leur sujet ; et

Approuvant les conclusions de la Cinquième Conférence islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports, **décidons ce qui suit** :

- (1) **ACCORDER** la plus grande importance aux questions liées à la jeunesse et aux sports en vue de contribuer aux efforts de développement des États membres.
- (2) **RECOMMANDER** la nécessité de mettre en œuvre la Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse et le Plan d'action de l'Organisation pour le développement des sports dans les États membres.
- (3) **EXHORTER** nos États membres et les institutions compétentes de l'OCI à développer des mécanismes destinés à renforcer leur rôle de coordination avec les organisations et institutions internationales opérant dans les domaines de la jeunesse et des sports et à intensifier la coopération et l'échange d'informations et d'expériences afin de renforcer les capacités des jeunes et de développer les sports pour contribuer à la réalisation du développement, aux plans national et international.
- (4) **ACCUEILLIR FAVORABLEMENT** la Résolution 11/43-ORG sur la création d'une nouvelle unité de la jeunesse au sein du Secrétariat général, adoptée par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, lors de sa Quarante-troisième session, tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) ; et **APPELER** tous les États membres et les organes et institutions compétents de l'Organisation à soutenir ladite unité afin de lui permettre de s'acquitter convenablement des tâches qui lui sont assignées.
- (5) **INVITER** le Secrétariat général, avec la contribution des États membres et des organes et institutions compétents de l'Organisation, en particulier le Groupe de la Banque islamique de développement et le Fonds de solidarité islamique, à renforcer les capacités de l'unité de la jeunesse et à la doter des ressources humaines et financières nécessaires à la coopération et à la coordination avec les organes de l'OCI actifs dans le domaine de la jeunesse et des sports, en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des Résolutions, Stratégies et Plans d'action pertinents de l'Organisation.
- (6) **EXHORTER** nos États membres et les organes et institutions compétents de l'Organisation à prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre la Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse et sa Stratégie pour le développement des sports, ainsi que ses Résolutions pertinentes, en coordination avec le Secrétariat général.
- (7) **LOUER** la Vision 2030 du Royaume d'Arabie Saoudite et la place attribuée à la jeunesse et aux sports, ainsi que les efforts déployés par le Gouvernement du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud et son Prince héritier, en vue de placer les questions relatives à de jeunesse et aux sports au cœur du processus de développement du Royaume.

- (8) **APPELER** nos États membres à prendre les mesures qui s'imposent pour aplanir tous les obstacles qui entravent la participation des jeunes au développement.
- (9) **EXPRIMER NOTRE PROFONDE PREOCCUPATION** face à la recrudescence des attaques terroristes, de l'extrémisme violent, de la surenchère et de l'incitation au terrorisme parmi les jeunes, tout particulièrement, à travers les médias et les réseaux sociaux, et à leurs incidences sur la stabilité, la sécurité et la coexistence pacifique entre les populations du monde entier et notamment dans les États membres de l'OCI.
- (10) **EXHORTER** nos États membres à placer les questions de jeunesse et de sport au cœur de leurs programmes et plans d'action de développement, à assurer la participation effective des jeunes hommes et des jeunes femmes à leur mise en œuvre et aux travaux de développement nationaux, et à s'employer à leur offrir des opportunités d'éducation de qualité, de santé, de formation, d'emploi décent et de soins, et à prendre en charge les jeunes à besoins spécifiques.
- (11) **SALUE** les efforts du Royaume Hachémite de Jordanie visant à soutenir et à autonomiser les jeunes ainsi qu'à mettre à leur disposition plusieurs initiatives notamment l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution relative à la jeunesse, à la sécurité et à la paix, et l'appel lancé aux Etats membres aux fins de veiller au suivi des efforts de sa mise en œuvre.
- (12) **EXPRIME** son appréciation des préparatifs entrepris par l'Etat de Qatar pour l'organisation de la Coupe de monde de football 2022, et de la fierté que la jeunesse arabe et musulmane éprouve à voir cet événement grandiose de tenir dans un pays arabo-musulman ; l'accueil de cette compétition mondiale par le Qatar ayant servi de tremplin à plusieurs initiatives de jeunesse, à travers la plateforme « Génération novatrice », lancée en 2010. Ceci outre les programmes de formation et de développement pour les jeunes leaders, à travers « Josoor Institute », et les programmes de bénévolat qui ont attiré plus de 20000 participants. Semblables initiatives ont contribué de manière significative à la promotion d'une action islamique commune dans les domaines de la jeunesse et des sports.
- (13) **CONFIRMER** le rôle central des institutions nationales actives dans le domaine de la jeunesse et des sports dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse et de la Stratégie de l'Organisation pour le développement des sports ; et **INVITER** le Secrétariat général à intensifier la coopération et la coordination avec ces institutions et à organiser des séminaires régionaux pour contribuer au renforcement des capacités des jeunes dans les domaines de la diplomatie culturelle et des compétences de lancement et de

développement de projets et de microfinance, outre l'incitation au travail bénévole et l'encouragement des échanges culturels, sportifs, de jeunes et de visites à l'effet de promouvoir le rapprochement entre les jeunes de nos États membres.

- (14) **EXPRIMER** nos plus vifs remerciements et notre gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud et à son Prince Héritier, Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Salman bin Abdelaziz, pour l'accueil généreux de cette Cinquième session de la Conférence islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports par le Royaume d'Arabie Saoudite.
- (15) **REMERCIER** le Royaume d'Arabie Saoudite, représenté par le Ministère des Sports, pour les excellentes dispositions qu'il a prises afin de garantir le succès de cette conférence, ainsi que le Secrétariat général de l'OCI pour les efforts exceptionnels déployés pour faire de la conférence une véritable réussite.
